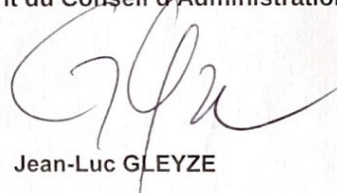


Votre courrier fait également mention de la situation des Unités Mobiles de Groupement (UMG), dont les membres se trouvent confrontés à une contrainte similaire du fait de leur affectation sur plusieurs centres d'un même groupement.

Sur ce point, les dispositions en vigueur du règlement habillement du SDIS permettent d'ores et déjà à ces personnels de bénéficier d'une dotation spécifique en lien avec leur activité. Ainsi, un sac de transport est dédié aux UMG tout au long de la durée de leur engagement, à leur disposition au sein des groupements territoriaux. Le rappel de cette procédure ayant été effectué auprès des différents acteurs concernés, les personnels identifiés se verront dotés dans les prochaines semaines des sacs de transport nécessaires. Je vous précise qu'il en sera de même au profit des agents contractuels également engagés comme sapeurs-pompiers volontaires et intégrant les UMG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL GLEYZE', written in a cursive style.

Jean-Luc GLEYZE